

21 janvier 2019

## MODIFICATION

### Visite de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)

### Mercredi 23 janvier, à Païta et au Mont-Dore



Les visites des Centres de Vacances et de Loisirs (CVL), soutenus par la province Sud continuent ! La tournée de ce mercredi 23 janvier est modifiée : la délégation provinciale menée par le Dominique Molé, 2<sup>e</sup> vice-président, ne se rendra pas à Ouano sur la commune de Boulouparis comme cela était prévu initialement, mais à Païta et au Mont-Dore.

#### Mercredi 23 janvier :

- **9h00** : visite du centre de loisirs organisé par l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF) au lycée Jean XXIII situé sur la commune de Païta. Il s'agit d'un centre axé sur la culture urbaine et traditionnelle.
- **10h30** : visite du centre de loisirs animé par Ethnic music espoir à l'école Hélène CHANEL située à Pont-des-Français, commune du Mont-Dore. Ce centre est axé sur des activités artistiques et culturelles permettant la découverte des cultures du monde : Afrique, Indonésie, Brésil...

#### Les Centres de Vacances et de Loisirs en province Sud, c'est :

##### ➤ Des guides pratiques destinés aux parents

Dans son souci d'informer et d'orienter au mieux les parents dans le choix des structures adaptées à leur besoin et à leurs enfants, la province Sud édite plusieurs publications, téléchargeables sur le site institutionnel :

- **L'annuaire des centres de vacances et de loisirs** : <https://www.province-sud.nc/sites/default/files/1829479/ANNUAIRE%20CVL%202018-19.pdf>
- **Le Zoom été** : <https://www.province-sud.nc/sites/default/files/1829470/ZOOM%20%C3%A9t%C3%A9%202018-19.pdf>

### ➤ De plus en plus d'enfants accueillis

En 2018, près de 200 000 journées-enfants ont été réalisées en province Sud, dont 85 % en centres de loisirs et 15 % en centres de vacances.

### ➤ Des actions d'accompagnement menées par la province Sud

- **Un dispositif d'intervenants** : il permet aux associations qui ont des tarifs accessibles au plus grand nombre, de bénéficier d'intervenants artistiques ou culturels pendant les vacances scolaires.
- **Des outils méthodologiques et pédagogiques** : dans le cadre de sa mission d'accompagnement des associations organisatrices de centres de vacances ou de loisirs, le service de la Jeunesse, de l'Animation et des Loisirs propose des outils qui répondent aux besoins repérés ou exprimés par les organisateurs.
- **Un guide des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire** : ce label de qualité est délivré par le service de la Jeunesse de l'Animation et des Loisirs. C'est un outil pratique, réglementaire et pédagogique est à destination des organisateurs, des directeurs, des animateurs et des personnels de service de centres de vacances ou de loisirs.

### ➤ Un cadre très réglementé

Pour décrocher leur habilitation, les centres de vacances ou de loisirs sont soumis à un cadre réglementaire, relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Et dans le cadre de la délégation de compétences du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le service de la Jeunesse, de l'Animation et des Loisirs de la province Sud est chargé, sur son territoire, du suivi administratif et du contrôle de ces derniers, pour veiller au respect de la réglementation. Cette réglementation, destinée à garantir la sécurité et l'épanouissement, définit les conditions permettant un accueil de qualité au sein des CVL :

- Un projet pédagogique décrivant le fonctionnement du centre en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques, de moyens matériels et humains
- Une équipe d'encadrement qualifiée en fonction de l'âge et de l'effectif des enfants
- Des lieux adaptés et sécurisants
- Des dispositions concernant l'hygiène et la sécurité.

**Pour plus de renseignements :**  
**Marion Le Roy – service communication - au 20 31 10**